

Arrêté n° 2023/G-120 complétant l'arrêté portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs pour le concours de Rédacteur Territorial – session 2023

Le Président,

- VU le code général de la fonction publique et notamment les Chap. III – Tit. II – Liv. V et Chap. IV – Tit. II – Liv. III, articles L 452-34 et 35) ;
- VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et aux cadres d'emploi de la fonction publique ;
- VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- VU le décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2023/G-03 du 4 janvier 2023 portant ouverture du concours de rédacteur territorial - session 2023 ;
- VU l'arrêté n° 2023/G-96 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs pour le concours de Rédacteur Territorial – session 2023

ARRÊTE

Art. 1 : Se rajoutent en tant que membres du jury, M. Patrick BALL, Mme Stéphanie FUCHS et Mme Martine HUBER.

La nouvelle composition du jury est la suivante :

Collège des élus :

- M. Patrick BALL, adjoint au Maire de Mittelbergheim,
- M. Gérald LAHSOK, Adjoint au Maire de Tallecourt,
- Mme Monique MARTIN, Adjointe au Maire de Munster, Vice-Présidente du Jury,
- M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz.

Collège des fonctionnaires :

- Mme Martine HUBER, Rédacteur Pal de 1^{ère} classe, mise à disposition du syndicat intercommunal FAFPT,
- Mme Laure LAPLAGNE, Rédacteur Pal de 1^{ère} classe, Mairie de Niedermorschwihr, membre de la CAP B,
- M. Fabrice LATRA, Rédacteur Territorial, Marie de Wittelsheim,
- M. Olivier MASSON, Responsable du Service Intégration et compétences de base, antenne CNFPT du Haut-Rhin.

Collège des personnalités qualifiées :

- Mme Stéphanie FUCHS, Directrice Générale Adjointe, Pôle de la Communication et du Numérique, Saint Louis Agglomération,
- M. Alain KUNEGEL, Adjoint au Maire d'Artzenheim, Président du jury,
- M. Florence SCHUHMACHER, Directrice territoriale / Cheffe du service de la commande publique au Conseil Départemental du Haut-Rhin,
- Mme Sylvie WILB, Directrice générale des services, Mairie de Blotzheim.

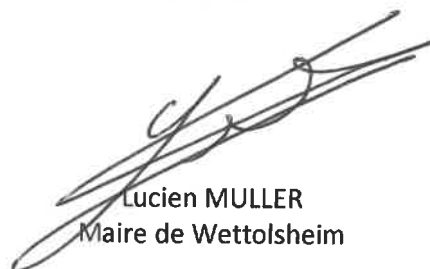
Art. 2 : Se rajoutent en tant qu'examineurs :

- M. Patrick BALL, adjoint au Maire de Mittelbergheim,
- Mme Stéphanie FUCHS, Directrice Générale Adjointe, Pôle de la Communication et du Numérique, Saint Louis Agglomération,
- Mme Martine HUBER, Rédacteur Pal de 1^{ère} classe, mise à disposition du syndicat intercommunal FAFPT,

Art. 3 : Le présent arrêté sera :

- ✓ transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- ✓ transmis aux Présidents des Centres de gestion signataires de la convention cadre pluriannuelle entre les Centres de gestion de l'Interrégion Est conventionnés,
- ✓ publié par voie électronique sur le site du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- ✓ publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 14 décembre 2023



Lucien MULLER
Maire de Wettolsheim

Acte à classer

202G120

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-15T11-29-18.00 (MI249725166)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20231214-202G120-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté n. 2023/G-120 complétant l'arrêté portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et examinateurs pour le concours de Rédacteur Territorial - session 2023

Date de décision : 14/12/2023

**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ar2023_G120_Red_modif1_pref.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 15/12/23 à 11:29

Par HUGELIN Marisa

Transmis

Date 15/12/23 à 11:29

Par HUGELIN Marisa

Accusé de réception

Date 15/12/23 à 11:34